

clou la pelisse de Renard. On lui en donna 14 francs !

L'histoire ne dit pas ce que le Temps des cerises rapporta à Renard.

INFORMATIONS

Election législative

MAINE-ET-LOIRE

Première circonscription de Cholet

Inscrits, 18.662 ; votants, 12.804 ; suffrages exprimés, 10.224 ; bulletins blancs et nuls, 3.252.

M. Jules Delahaye, conservateur, seul candidat, 9.596 voix, élu.

Il s'agissait de remplacer M. de Maillé, conservateur, décédé, élu aux élections générales de 1900 par 11.780 voix contre MM. Bitou, socialiste indépendant, qui en avait obtenu 2.932, et Réveillard, socialiste unifié, 336.

La Commission d'enquête viticole

La Commission d'enquête sur la situation viticole s'est réunie dimanche à Dijon à la préfecture, sous la présidence de M. Cazeaux-Cazalet. Elle a entendu le directeur des contributions indirectes, les représentants du Syndicat de l'épicerie en gros, du Syndicat viticole de la côte dijonnaise, et du Syndicat du commerce des vins en gros.

L'épicerie en gros a protesté contre la pièce de régie devant accompagner le sucre à 50 kilos et au-dessus. Quant aux deux autres Syndicats, ils attribuent la crise à la fabrication des vins artificiels dans le Midi. Ils sont d'accord pour demander la suppression de la fabrication des vins de deuxième cuvée, la déclaration des récoltes par les propriétaires, avec affichage des quantités sortant tous les mois, l'autorisation du sucrage en première cuvée, mais le relèvement des droits sur les sucres.

En ce qui concerne les bouilleurs, le Syndicat viticole en demande le maintien, tandis que celui du commerce des vins en gros voudrait la suppression.

Le Syndicat viticole demande encore le rétablissement de l'exercice chez les débitants et l'affichage du degré des vins vendus par eux ; enfin, la révision des tarifs de transports sur une base kilométrique.

La commission a terminé ses travaux à midi.

Au Maroc

Au lendemain de l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech, la France a adressé au sultan du Maroc une demande de réparations qui s'appliquait à toutes les affaires pendantes. Il s'agissait d'obtenir satisfaction, non pas seulement pour le crime, mais encore pour les attentats commis sur MM. Lassalla, de Gironcourt, etc.

L'occupation temporaire d'Oudja n'avait été ordonnée que pour amener Abd-el-Aziz à céder. Or, la réponse de Ben-Sliman, ministre des affaires étrangères marocain, estarrivée lundi à Tanger, et, vendredi soir, M. Pichon en recevait communication. Cette Note, qui comporte cinq pages de texte sera lue au conseil des ministres, lundi ; celui-ci prendra une résolution au sujet de la réponse à adresser à Fez.

Nous croyons savoir que la Note peut servir de base à un arrangement, et qu'elle est assez satisfaisante en la forme. Le sultan admet, en principe, les demandes d'indemnité que nous formulons ; il s'engage à ne point contrarier l'organisation de la police à la frontière algéro-marocaine. Il est vrai qu'il se refuse à révoquer le pacha de Marrakech. Mais son refus n'est pas si catégorique qu'on ne

puisse le déterminer à une autre solution.

En somme, le maghzen comprendrait la nécessité de ne point pousser le conflit de façon à le rendre plus aigu.

Les papiers Montagnini

La sous-Commission d'enquête sur les papiers Montagnini a continué l'examen du dossier saisi à l'ancienne nomenclature.

Les pièces parcourues ont surtout trait à la correspondance échangée au moment de l'application de la loi de séparation entre M. Montagnini et le Vatican.

M. Montagnini rendait fidèlement compte à M. Merry del Val des conversations qu'il avait eues avec certains catholiques en vue.

On a constaté, si l'on en croit les membres de la sous-Commission, que les députés de la droite, — entre autres M. Denys Cochin, — ont fait des efforts très sérieux, soit auprès de M. Briand, soit auprès de l'ancien auditeur de la nomenclature, pour arriver à une entente en ce qui concerne notamment les associations culturelles.

Les documents établiraient, au contraire, de la part du Vatican, une résistance calculée et persistante. Le saint-siège blâmait les tentatives de conciliation faites par ceux qu'il appelait les « cardinaux verts », et semblait, toujours d'après les membres de la sous-Commission, espérer un relèvement de l'Eglise par la persécution.

Le Service d'habillement

Des entrepreneurs d'habillement militaire ont demandé l'autorisation de faire exécuter une partie des commandes dans d'autres arrondissements que ceux au titre desquels ces commandes ont été établies.

Ces demandes, dit la France Militaire, étaient motivées par les difficultés que ces entrepreneurs rencontraient pour se procurer la main-d'œuvre nécessaire dans la ville où les commandes devaient être exécutées. Avant de statuer, le ministre de la guerre désire connaître l'avis des syndicats d'ouvriers et d'ouvrières employés par les entrepreneurs, afin d'être fixé d'une manière précise sur les conséquences que le déplacement de la fabrication pourrait avoir pour ce personnel.

La fin des Boers

Le général Botha, interviewé, a tourné en ridicule l'intention qu'on lui prête d'organiser une armée de Boers. Il a ajouté qu'on ne devrait plus désormais faire de distinction entre Hollandais et Anglais. Le seul désir de son peuple est de porter le titre de Sud-Africain. Il a reconnu qu'il discute actuellement avec le Colonial Office la question des rapports du Transvaal avec le Transvaal, mais il a dit ne pouvoir faire aucune déclaration à ce sujet.

Un nouveau syndicat

Les chanteurs ambulants, les estropiés et les aveugles ont résolu, au cours d'une réunion générale, de former un « groupement national » pour la défense des intérêts de la mendicité. A l'assemblée des manchots, culs-de-jatte et aveugles marseillais, on prononça des discours forts animés, les orateurs s'élevèrent avec éloquence contre l'invasion des mendiants étrangers, les Espagnols notamment, qui viennent écorner la charité des bourgeois.

Il paraît, en effet, qu'une agence espagnole centralise les pauvres diables, les exporte ensuite, et érige l'exploitation de la pitié publique à l'état de Société en participation. C'est très ingénieux et surtout très moderne ;

mais les estropiés et aveugles français, ne trouvant plus à gagner leur vie, même en chantant très fort, ils ont voulu protester, et ils ont senti la nécessité de créer un syndicat de défense exclusivement national. Le Syndicat s'engage à lutter à la fois contre les mendiants de l'étranger et les simulateurs.

A l'issue de leur réunion initiale, les chanteurs ambulants, aveugles et estropiés ont chargé une députation de porter leurs doléances auprès du préfet et du maire. Les statuts, rédigés avec beaucoup de clairvoyance prévoient le repos hebdomadaire par roulement, même pour ceux qui ne sont pas culs-de-jatte.

Petites Nouvelles

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, s'est rendu dimanche à Arras où il a inauguré un patronage laïque.

— Dimanche, au Stromboli, une forte éruption s'est produite, accompagnée d'une forte secousse.

— M. Clemenceau a accordé aux sous-agents des postes et télégraphes l'autorisation d'organiser une loterie de deux millions en faveur de l'orphelinat des sous-agents.

— Le ministre de la guerre vient de décider que les médecins, fonctionnaires de l'intendance, officiers d'administration, etc. seraient désormais pourvus de tunique.

— Le Reichstag allemand vient d'être saisi d'une demande de crédit de 15 millions de marks pour commencer l'élargissement du canal de la Baltique à la mer du Nord. La dépense totale à répartir sur plusieurs années sera de 221 millions.

— L'Avenir du Proletariat a donné dimanche, une grande fête familiale à l'occasion de sa 150.000^e adhésion et de l'entrée en fonctionnement de l'orphelinat qu'il a fait édifier en Touraine.

— La cour d'assises de l'Ain vient de condamner à mort les nommés Marzoet George inculpés d'assassinat.

CHRONIQUE LOCALE

La lumière électrique

La Compagnie du gaz nous paraît vouloir en finir avec la question de l'éclairage électrique à Cahors.

Dans une lettre adressée à la municipalité, elle a demandé à celle-ci de désigner l'expert qui sera chargé de fixer le prix de l'électricité quand cet éclairage sera installé à Cahors.

On sait que 3 experts doivent être commis à cet effet : l'un par la Compagnie, le deuxième par le premier président de la Cour d'appel d'Agen, et le troisième par la Ville de Cahors.

La demande de la Compagnie du gaz est bien significative : elle ne veut pas faire trainer les choses en longueur.

Et certes, pourquoi hésiterait-elle à doter le plus vite possible notre ville de l'éclairage électrique ?

Il y a assez longtemps qu'on le lui demande : et puis n'est-elle pas tenue de l'installer dans quelques années ? Nous savons bien que c'est le propre des compagnies en général de faire languir leurs clients et de les laisser s'épuiser en réclamations.

Du reste, les grandes administrations qu'elles soient ne procèdent pas différemment. C'est de bon ton, puisqu'aussi bien grandes administrations, compagnies de toutes sortes, ne peuvent invoquer aucune bonne raison pour justifier leurs attermolements.

Ça embête le public, et c'est assez.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la détermination prise par la compagnie du gaz si tant il est vrai que sa demande implique son intention de faire procéder prochainement à l'installation de l'électricité.

Quoi qu'il en soit, nous voulons voir dans cette demande une bonne intention et ça fait oublier un peu les jours encore récents, où l'on combattait pour savoir si oui ou non Cahors était digne de l'éclairage moderne.

Et ainsi peu à peu tout arrive : l'eau, les autobus, le téléphone, la lumière. Notre excellente municipalité n'est pas étrangère à ces améliorations.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote et ami M. Pélistié, ancien élève du Lycée Gambetta, chef de poste des contributions indirectes à Montélimar, qui fut reçu au dernier concours pour les emplois supérieurs, vient d'être nommé contrôleur des contributions à Perpignan.

Nous sommes heureux de lui adresser nos sincères félicitations.

Lettre de félicitations

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé le 24 avril par le président de la République, une lettre de félicitations a été dicernée à M. Portes (Antoine-Jean-Louis-Marie), demeurant à Lourdes, qui le 14 décembre 1906 secourut un homme en danger de se noyer.

Gendarmerie

Par décision ministérielle, sont nommés gendarmes et affectés à la compagnie du Lot : MM. Constantin (Constant), ancien canonnier et Galy (Clément-Sylvain), ancien cavalier.

Une perquisition mouvementée

Dimanche matin, M. Moreau, contrôleur principal des tabacs, accompagné de M. Berty, commissaire de police, et d'un agent des tabacs de Luzoch, M. Dubernat, s'est rendu à Craissac en vue de perquisitionner chez François et Jean Vielcazals, père et fils, soupçonnés de détenir des alouettes de fraude.

A l'arrivée de ces messieurs, vers six heures et demie du matin, Vielcazals fils, seul présent à la maison, s'opposa de force à l'entrée de ces messieurs qui furent obligés d'y pénétrer, malgré sa résistance.

Pour justifier son opposition, il expliqua que sa femme allaitait un enfant et que dès lors, personne ne devait pénétrer chez lui. MM. Moreau et Berty voulurent parlementer avec lui. Sur ces entrefaites, le père entra et, saisissant deux hachettes, les somma de se retirer en leur adressant de violentes menaces. Ceux-ci essayèrent en vain de le calmer. Il réitéra menaces et outrages et, aveuglé par la colère, fendit de bout en bout le montant d'une chaise.

Cette scène dura longtemps. Malgré les efforts de M. le commissaire et de M. Moreau, Vielcazals père persista dans son attitude violente. Le maire de la commune, M. Bessat, pénétra dans la maison, devant laquelle les cris forcenés de Vielcazals avaient attiré une foule nombreuse. Si, en l'absence de tout agent de police, M. Bessat était appelé à remplir ses fonctions d'officier de police judiciaire, son ignorance complète de la loi ne lui permettrait pas de se tirer convenablement d'affaire. C'est ainsi qu'il semblait douter du droit qu'avaient MM. Berty et Moreau d'opérer une visite domiciliaire et il n'eût pas même l'autorité nécessaire pour ame-

ner Vielcazals père et fils à résipiscence.

Pour éviter toute effusion de sang, ces messieurs se retirèrent, non sans avoir saisi les hachettes et dressé procès-verbal pour outrages, menaces et rébellion.

Notons que Vielcazals père a été condamné plusieurs fois pour délit de détention d'allumettes de fraude. Il y a des chances pour que cette algarade lui coûte cher.

Fêtes de 1907

Un comité d'initiative constitué au Syndicat du Commerce et de l'Industrie, dans le but d'organiser des fêtes au 1^{er} juin, se réunira ce soir mardi 30 avril à 8 h. 1/2 dans une salle de la Mairie.

Au cours de la réunion le comité définitif sera constitué.

Examens

L'examen des Bourses d'enseignement primaire supérieur, aura lieu, en 1907, pour les aspirants le 13 mai et pour les aspirantes le 16 mai.

L'examen du Concours d'admission aux Ecoles normales primaires, commencera le 29 juillet 1907.

Contributions indirectes

Voici, d'après l'Officiel la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands en gros durant le mois de mars 1907.

Pour le département du Lot, les résultats de cette statistique sont :

Quantités de vin sorties : 18.805 hectolitres ; antérieurs depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1906) : 107.172 hectolitres, Total : 126.677 hectolitres. Stock commercial à la fin du mois : 10.926 hect.

Conseil de guerre du 17^e corps

Dans sa dernière séance, le Conseil de guerre du 17^e corps a jugé un ex-soldat du 7^e, coupable de désertion à l'intérieur.

C'est un récidiviste endurci nommé Jean-Marie Armengol, né en 1833, à Saint-Gaudens : il a déjà déserté une première fois amnistié ; il fut condamné une deuxième à deux mois d'emprisonnement avec sursis par le conseil de guerre de Toulouse. Envoyé au 7^e de ligne en garnison à Cahors, sa conduite y fut franchement mauvaise. Il déserta le 4 février, mais ne voulant pas laisser expirer les délais réglementaires, il se présenta le 7 février au 83^e d'infanterie. Conduit au bureau de la place, on lui enjoignit de se rendre au 126^e d'infanterie, auquel il devait être affecté. Armengol n'obéit pas et disparut. On le retrouva quinze jours plus tard dans une maison de la rue de l'Industrie.

Il alléguait pour sa défense que des amis l'empêchèrent de rejoindre son corps.

M. Lambert, médecin-major, qui a été commis pour examiner l'accusé, conclut à sa pleine et entière responsabilité.

M. le lieutenant Guyot, commissaire du gouvernement, prononce un sévère réquisitoire, demandant aux juges de n'avoir pas de pitié pour ce mauvais soldat.

M. Laurens, défenseur d'Armengol, essaye d'établir que son client n'a pas eu conscience de la situation dans laquelle il se trouvait et implore la clémence du conseil pour cet homme qui manqua de volonté dans le devoir.

Mais le conseil, par 4 voix contre 3 condamne Armengol à un an de prison et ordonne que le jugement le condamnant à deux mois de prison avec sursis aura son plein effet.

M. le lieutenant Guyot, commissaire du gouvernement, prononce un sévère réquisitoire, demandant aux juges de n'avoir pas de pitié pour ce mauvais soldat.

M. Laurens, défenseur d'Armengol, essaye d'établir que son client n'a pas eu conscience de la situation dans laquelle il se trouvait et implore la clémence du conseil pour cet homme qui manqua de volonté dans le devoir.

Mais le conseil, par 4 voix contre 3 condamne Armengol à un an de prison et ordonne que le jugement le condamnant à deux mois de prison avec sursis aura son plein effet.

Récompenses honorifiques

Nous apprenons avec plaisir que M. Réal, gardien de bureau des postes à Cahors, vient de recevoir un diplôme d'honneur de la Société du Soutien Fraternel des sous-agents des Postes et des Télégraphes de France et des Colonies, et que M. Boissières, gardien de bureau vient également de recevoir un diplôme d'honneur de l'Orphelinat des Postes.

MM. Réal et Boissières reçoivent ainsi la juste récompense due aux nombreux services rendus par eux à cette Mutuelle.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Avis très important

La Sainte-Estelle, ou fête annuelle générale de tout le Félibrige, aura lieu cette année, sur la demande du Bournat du Périgord et sous la présidence probable du maître Frédéric Mistral, à Périgueux, pendant les fêtes de la Pentecôte, les 19 et 20 mai prochains.

A cette occasion, les Compagnies de chemin de fer veulent bien consentir une réduction de demi-place pour se rendre à Périgueux. Pour obtenir cette réduction, il faut adresser avant le 1^{er} mai, à M. Dujarric-Descombes, vice-président du Bournat, rue de Paris 9, à Périgueux, en ajoutant un timbre pour réponse, sa demande et indiquer soigneusement ses noms, prénoms et adresse, (le nombre de personnes par famille qui peut bénéficier de cette faveur n'est pas limité), la gare de départ qui dessert le lieu que l'on habite et la Compagnie de chemins de fer à laquelle appartient cette gare. Si l'on voyage sur plusieurs Compagnies, indiquer le nom de ces Compagnies et la gare où l'on passe d'une Compagnie sur une autre.

Quelques jours avant les 19 et 20 mai, tous ceux qui auront fait leur demande, comme il est dit ci-dessus, recevront une circulaire signée de M. Dujarric-Descombes, et c'est sur la vu de cette circulaire que les chefs de gare délivreront les billets de demi-place. Que les félibres et les personnes qui désirent assister à ces belles et poétiques fêtes et profiter de cette faveur se hâtent d'adresser leur demande à M. Dujarric-Descombes. Passé le 1^{er} mai il ne sera plus garanti de réduction de chemin de fer.

Voici le programme, dans ses grandes lignes, pour ceux qui ne pourraient assister qu'à une partie de ces fêtes.

Samedi 18 mai, à 8 h. 1/2 du soir, réception des félibres majoraux dans la salle ordinaire des réunions du Bournat.

Dimanche 19 mai. — Le matin, réunion du Consistoire et du Conseil général du Félibrige dans une salle de la mairie de Périgueux.

L'après-midi, ouverture du Salon de la Société des Beaux-Arts ; visite de la ville ; représentation donnée par la Comédie Française à Chancelade.

Le soir, banquet offert par le Bournat aux présidents des associations affiliées au Félibrige, ainsi qu'aux félibres majoraux.

Lundi 20 mai. — Le matin, inauguration, au château Barrière, d'un monument au troubadour Giraut de Bornel.

A midi, grande *tblado* au Roc de Campinaé, au pied des côtesaux d'Ecorneboeuf et de la Boissière, sur les bords de l'Isle.

L'après-midi, Cour d'amour, au même endroit, avec le concours des meilleurs artistes, félibres et poètes périgourdins.

Mardi 21 mai. — Excursion et banquet à Brantôme.

Voilà, pensons-nous, de quoi satisfaire les plus difficiles et les plus délicats.

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Vilquin eut la petitesse d'élever un mur du côté des vergers et des potagers. Depuis cette vengeance, les quelques centiares que le bail laisse au Chalet ressemblent à un jardin de Paris. Les communs, bâtis et peints de manière à les raccorder au Chalet, sont adossés au mur de la propriété voisine. L'intérieur de cette charmante habitation est en harmonie avec l'extérieur. Le salon, parqueté tout en bois de fer, offre aux regards les merveilles d'une peinture imitant les laques de Chine. Sur des fonds noirs encadrés d'or brillent les oiseaux multicolores, les feuillages verts impossibles, les fantastiques dessins des Chinois. La salle à manger est entièrement revêtue de bois du Nord découpé, sculpté comme dans les belles cabanes russes. La petite antichambre formée par le palier et la cage de l'escalier sont peintes en vieux bois et représentent des ornements gothiques. Les chambres à coucher, tendues de perse, se recommandent par une coiffeuse simplicité. Le cabinet où couchaient alors le caissier et sa femme, est boisé, plafonné, comme

la chambre d'un paquebot. Ces folies d'armateur expliquent la rage de Vilquin. Ce pauvre acquéreur voulait loger dans le cottage son gendre et sa fille. Ce projet connu de Dumay pourra plus tard vous expliquer sa ténacité bretonne.

On entre au Chalet par une petite porte de fer, treillissée, et dont les fers de lance s'élèvent de quelques pouces au-dessus du palis et de la haie. Le jardin, d'une largeur égale à celle du fastueux bowling, était alors plein de fleurs, de roses, de dahlias, des plus belles, des plus rares productions de la Flore des serres ; car, autre sujet de douleur vilquinarde, la petite serre élégante, la serre de fantaisie, la serre dite de Madame, dépend du Chalet et sépare la villa Vilquin, ou, si vous voulez, l'unit au cottage. Dumay se consolait de la tenue de sa caisse par les soins de la serre, dont les productions exotiques faisaient un des plaisirs de Modeste. Le billard de la villa Vilquin, espèce de galerie, communiquait autrefois par une immense volière en forme de tourelle avec cette serre ; mais, depuis la construction du mur qui le priva de la vue des vergers, Dumay mura la porte de communication.

— Mur pour mur ! dit-il.

— Vous et Dumay, vous murmurez ! dirent à Vilquin les négociants pour le taquiner.

Et tous les jours à la Bourse, on saluait d'un nouveau calembour le spéculateur jaloux.

En 1827, Vilquin offrit à Dumay six mille francs d'appointements et dix mille francs d'indemnité pour résilier le bail ; le caissier refusa, quoiqu'il n'eût que mille écus chez Gobenheim, un ancien commis de son patron. Dumay, croyez-le, est un Breton repiqué par le Sort en Normandie. Jugez de la haine conçue contre ses locataires du Chalet par le Normand Vilquin, un homme riche de trois millions ! Quel crime de lèse-million que de démontrer aux riches l'impuissance de l'or ! Vilquin, dont le désespoir le rendait la fable du Havre, venait de proposer une jolie habitation en toute propriété à Dumay, qui de nouveau refusa. Le Havre commençait à s'inquiéter de cet entêtement, dont, pour beaucoup de gens, la raison se trouvait dans cette phrase : « Dumay est Breton. » Le caissier, lui, pensait que Mme et surtout Mlle Mignon eussent été trop mal logées partout ailleurs. Ses deux idoles habitaient un temple digne d'elles, et profitaient du moins de cette somptueuse chaumière où des rois déchus auraient pu conserver la majesté des chaises autour d'eux, espèce de décorum qui manque souvent aux gens tombés.

Peut-être ne regrettera-t-on pas d'avoir connu par avance et l'habitation

et la compagnie habituelle de Modeste ; car, à son âge, les êtres et les choses ont sur l'avenir autant d'influence que le caractère, si toutefois le caractère n'en reçoit pas quelques empreintes ineffaçables. A la manière dont les Latournelle entrèrent au Chalet, un étranger aurait bien deviné qu'ils y venaient tous les soirs.

— Déjà, mon maître !... dit le notaire en apercevant dans le salon un jeune banquier du Havre, Gobenheim, parent de Gobenheim-Keller, chef de la grande maison de Paris.

Ce jeune homme à visage livide, un de ces blonds aux yeux noirs dont le regard immobile a je ne sais quoi de fascinant, aussi sobre dans sa parole que dans le vivre, vêtu de noir, maigre comme un phénicien, mais vigoureusement charpenté, cultivait la famille de son ancien patron et la maison de son caissier, beaucoup moins par affection que par calcul : on y jouait le whist à deux sous la fiche, une mise soignée n'était pas de rigueur ; il n'acceptait que des verres d'eau sucrée, et n'avait aucune politesse à rendre en échange. Cette apparence de dévouement aux Mignon laissait croire que Gobenheim avait du cœur, et le dispensait d'aller dans le grand monde du Havre, d'y faire des dépenses inutiles, de déranger l'économie de sa vie domestique. Ce catéchisme du veau d'or se couchait tous les

soirs à dix heures et demie et se levait à cinq heures matin. Enfin sûr de la discrétion de Latournelle et de Butscha, Gobenheim pouvait analyser l'éventuel des affaires épineuses, les soumettre aux consultations gratuites du notaire, et réduire les cancanes de la place à leur juste valeur. Cet apprenti gobe-or (mot de Butscha) appartenait à cette nature de substances que la chimie appelle absorbantes. Depuis la catastrophe arrivée à la maison Mignon, où les Keller le mirent en pension pour apprendre le haut commerce maritime, personne au Chalet ne l'avait prié de faire quoi que ce soit, pas même une simple commission ; sa réponse était connue. Ce garçon regardait Modeste comme il aurait examiné une lithographie à deux sous.

— C'est l'un des pistons de l'immense machine appelée Commerce, disait de lui le pauvre Butscha, dont l'esprit se trahissait parfois par de petits mots timidement lancés.

Les quatre Latournelle saluèrent avec la plus respectueuse déférence une vieille dame vêtue de velours noir, qui ne se leva pas du fauteuil où elle était assise, car ses yeux étaient couverts de la taie jaune produite par la cataracte. Mme Mignon sera peinte en une seule phrase. Elle attirait aussitôt le regard par le visage auguste des mères de famille dont la vie sans reproche défie les coups du destin, mais qu'il a pris

pour but de ses flèches, et qui forme la nombreuse tribu de Niobés. Sa perruque blonde bien frisée, bien mise, seyait à sa blanche figure froide comme celle de ces femmes de Bourgmeistre peintes par Holbein. Le soin excessif de sa toilette, des bottines de velours, une collerette de dentelles, le chapeau mis droit, tout attestait la sollicitude de Modeste pour sa mère.

Quand le moment de silence, annoncé par le notaire, fut établi dans ce joli salon, Modeste, assise près de sa mère et brochant pour elle un fichu, levait pendant un instant le point de mire de tous les regards. Cette curiosité cachée sous les interrogations vulgaires que s'adressent tous les gens en visites, et même ceux qui se voient chaque jour, eût trahi le complot domestique médité contre la jeune fille à un indifférent ; mais Gobenheim, plus qu'indifférent ne remarqua rien ; il alluma les bougies de la table à jouer.

L'attitude de Dumay rendit cette situation terrible pour Butscha, pour les Latournelle, et surtout pour Mme Dumay, qui savait son mari capable de tirer comme sur un chien enragé, sur l'amaïté de Modeste.

Théâtre de Cahors

LES CHEFS-D'ŒUVRE CLASSIQUES
On nous annonce pour très prochainement une belle représentation du **Légataire universel**, le chef-d'œuvre comique de Reynard, 5 actes d'une verve si joyeuse et d'un style alerte. Le spectacle sera complété par **Antigone**, cette merveille du Théâtre Antique, où l'on retrouve dans les situations les plus tragiques les malheureux restes de la famille d'Œdipe.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 29 avril, 1 h. 33 s.

Révocation de l'instituteur Nègre

Au Conseil des ministres réuni dans la matinée, M. Clemenceau a annoncé que le **Préfet de la Seine** avait révoqué l'instituteur Nègre.

A la conférence de la Haye

MM. Léon Bourgeois, d'Estournelles de Constant et Lous Renault sont nommés délégués à la conférence de la Haye.

Le budget de 1908

Le Conseil des ministres qui aura lieu mercredi examinera le budget de 1908.

Arrestations

Le gouvernement a fait arrêter dans la matinée Bousquet, Lévy et Delalé, les principaux membres de la Confédération générale du Travail.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 30 avril, 1 h. 43 s.

Les employés des Postes chez M. Clemenceau

M. Clemenceau a reçu dans la matinée une délégation des postiers venant demander la réintégration de leurs camarades révoqués. M. Clemenceau a refusé la réintégration des révoqués.

Le premier mai

Les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la justice ont conféré dans la matinée relativement au premier mai.

Un projet de loi

Le gouvernement déposera à la rentrée des Chambres un projet de loi pour empêcher la Confédération du travail de faire de l'agitation politique.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Accident suivi de mort. — Le nommé Emile Theil, âgé de 45 ans, cultivateur à Beaugard, commune du canton de Limogne, était à la journée chez son voisin, M. Laborie. Theil avait l'habitude de prendre son fusil dans le champ où il travaillait. Ce jour-là, il avait déposé son arme dans une haie, et le soir, au moment de rentrer, il fut la prendre pour la mettre sur une charrette où se trouvaient divers outils aratoires. C'était un fusil simple. Il commit l'imprudence de le saisir par le canon, et au même instant qu'il le déposait sur le véhicule le coup partit, faisant balte ; la charge se logea dans le côté, à hauteur du tétou gauche.
M. Theil, transporté à son domicile, est mort quelques heures après. Il laisse une veuve de 34 ans et trois enfants en bas âge.

Larnagol

Fêtes locales. — Voici le programme des fêtes locales qui auront lieu les 4, 5 et 6 mai :

Samedi 4. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie. A 7 heures, tour de ville en musique. A 9 heures, bal de nuit. A minuit, grande retraite aux flambeaux.

Dimanche 5. — A 7 heures du matin, réveil en musique, salves d'artillerie. A 8 heures, arabades aux autorités. A midi, distribution des bouquets.

Le soir, à 4 h. 30, grand bal champêtre. A 7 heures, tour de ville en musique. A 9 heures, grande illumination et bal de nuit. A minuit, brillante retraite aux flambeaux et clôture des fêtes.

Lundi 6. — A 6 heures du matin, réveil en musique, salves d'artillerie. A 3 heures du soir, jeux divers, jeu de la cruche, course en sac, jeu de la poêle. A 9 heures, grand bal de nuit. A minuit, brillante retraite aux flambeaux et clôture des fêtes.

Un grand concours de tir est organisé pendant la durée des fêtes du dimanche et du lundi.

A Larnagol, comme chaque année, le plus bienveillant accueil sera réservé aux étrangers.

La Commission ne répond pas des accidents pendant la durée des fêtes.

Luzech

L'Election cantonale. — M. Pagès-Lechesne nous communique, avec prière d'insérer, la lettre suivante qu'il adresse à la *Dépêche*.

Nous n'avons aucune raison de refuser cette insertion, mais nous tenons, dès aujourd'hui, à réserver l'attitude du *Journal du Lot* dans cette prochaine élection.

A Luzech, comme dans les autres cantons du reste, nous patronnerons le **candidat radical**, quand un comité autorisé se prononcera pour la candidature unique. Lorsqu'au contraire les Comités se prononceraient pour la candidature multiple ou lorsqu'il n'y aura pas de décision des Comités, nous laisserons aux électeurs le soin de décider, au premier tour, entre les divers candidats radicaux.

C'est, pensons-nous, le seul moyen de permettre, au second tour, une union complète et loyale de toutes les forces républicaines, pour assurer le triomphe de notre parti.

Voici la lettre de M. Pagès-Lechesne :

Monsieur Huc, directeur de la *Dépêche*.
Paris, 24 avril 1907.

Monsieur le Directeur,

Voulez-vous me permettre d'emprunter, quelques instants les ciseaux de la *Dépêche*, pour couper les ailes d'un petit canard, qui, échappé de je ne sais quelle basse-cour, s'efforce depuis une semaine, de pénétrer jusque dans les plus lointaines demeures du canton de Luzech.

Parce que, durant six années, j'ai défendu, au Conseil général du Lot, avec mes collègues et amis républicains, la politique radicale-socialiste, parce que, ayant apposé ma signature au bas d'un programme j'ai cru devoir y faire honneur simplement mais strictement, je deviens en vérité, pour la lutte prochaine un concurrent singulièrement gênant.

Telle doit être, semble-t-il, l'opinion de ceux, quels qu'ils soient, qui insistent sur mon compte et avec une opiniâtreté exagérée, des bruits pour le moins inexacts.

De toutes parts, en effet, mes amis républicains m'écrivent ou me télégraphient, s'informant anxieusement, s'il est vrai que je les abandonne, à la veille du renouvellement de mon mandat, pour accepter en compensation de cette défection une sinécure (*sic*) de l'Etat. Voilà le petit canard, voilà les bruits...

J'ai d'abord accueilli, avec un doux sourire ces calomnies, plus intéressées qu'intéressantes.

Mais leur persistance m'oblige aujourd'hui à leur opposer un démenti catégorique et sincèrement indigné. Ce ne sont là, en effet, qu'insinuations tendancieuses et perfides. Je n'ai pas le droit, je n'ai pas le désir d'abandonner, de moi-même, le poste de combat où mes amis m'ont fait l'honneur de m'appeler.

Malgré mes excellentes relations avec les pouvoirs publics, je ne demande rien, je ne cherche rien que l'estime de mon parti.

Je ne déserterais donc point la lutte, elle n'a rien pour m'effrayer : elle m'attire au contraire et me passionne. Et si je quittais mes chers, mes fidèles amis, c'est, qu'après avoir avec acharnement défendu en juillet prochain notre commun programme, sans connaître aucun ennemi à gauche, même parmi mes concurrents éventuels, je serais tombé sous les coups de la réaction de qui je me flatte de rester l'adversaire toujours courtois mais à jamais irréductible ! Aux amis comme aux adversaires, je répète donc, au risque de décourager bien des espérances : « A bientôt ! »

M. Pagès-Lechesne, Directeur d'abus ainsi d'une hospitalité dont je vous remercie, et je vous prie, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Etienne PAGÈS-LECHESNE,
Conseiller général du Lot

Paris, 4, rue Mariotte.

Mauroux

Obsèques. — Samedi matin, ont eu lieu à Mauroux les obsèques de M. Jean Loubières, ancien maire de la commune, décédé vendredi après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 75 ans. Tous les habitants de la commune, assistaient à cette cérémonie funèbre.

Le deuil était conduit par le fils, M. Loubières, chef de bureau à la Préfecture du Lot.

Au cimetière, M. l'instituteur a prononcé l'éloquent discours suivant :

Nous ne laisserons pas fermer cette tombe sans retracer en peu de mots les vertus de celui qui repose là et qui dort son dernier sommeil.

Jean Loubières fut de ces hommes qui mettent leur intelligence et leur dévouement au service de leurs semblables et sacrifient volontiers leurs propres intérêts pour le bien d'autrui.

Conseiller municipal et Maire de la commune pendant 20 ans, il sut, par sa fermeté républicaine attirer la sympathie des autorités et la confiance du gouvernement. Pensant plutôt aux autres qu'à lui-même, il mit toute l'influence de ses bonnes relations au service de ses amis et de la commune qu'il aimait passionnément. C'est ainsi que, sous son administration et grâce à ses démarches répétées, les routes nombreuses qui sillonnent la commune furent construites ainsi que les belles écoles qui l'embellissent.

C'est à son titre de délégué cantonal de ces écoles dont il fut le fondateur, que les enfants, ici réunis, lui apportent l'expression émue de leur profonde reconnaissance.

Jean Loubières fut bon et généreux. Il aimait le pauvre, le désolé et cherchait toujours les moyens de soulager les infortunes. Aussi s'il eût des adversaires, il ne connut jamais d'ennemis. Il s'est éteint après avoir montré un

grand courage dans sa longue et cruelle maladie et il nous laisse le souvenir d'un homme de bien.

Puisse nos regrets alléger la douleur de son fils et de sa famille.

Mon cher Loubières, au nom de la foule recueillie qui vous accompagne, au nom des enfants de l'école laïque dont vous étiez le défenseur, au nom de tous vos amis, je vous dis : adieu.
Dormez en paix et emportez au delà de la tombe les regrets de tous ceux qui vous gardons un précieux et éternel souvenir.

A notre tour, nous adressons à M. Loubières fils et à la famille Buisson, de Fumel, l'expression de nos vives sympathies et de nos sincères condoléances.

Prayssac

Accident suivi de mort. — M. Carrière père, une physionomie bien connue de tous les Praysacois, était allé à la pêche sur les bords du Lot, lundi matin entre le pont de Juillac et la briqueterie Pradalès. Comme quelques branches d'arbres le gênaient pour lancer l'engin de pêche connu sous le nom « d'épervier » il voulut couper ces branches avec son couteau.

Par suite d'un faux mouvement ou peut-être d'une faiblesse, il tomba dans l'eau d'une hauteur de deux mètres environ et se fit une blessure à la tête, quoique la rivière fut peu profonde à cet endroit (environ 0 m. 50 d'eau) il ne put pas en sortir, se débattit quelques instants et fut asphyxié. C'est en vain que des riverains de Juillac, témoins de l'accident, accoururent en bateau pour porter secours au malheureux, quand ils arrivèrent la mort avait accompli son œuvre, ils ne trouvèrent qu'un cadavre.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Vaccination. — M. le docteur Larnaudie, médecin vaccinateur, a fixé ainsi qu'il suit sa tournée de vaccination et de revaccination dans les diverses communes du canton :

Lundi 6 mai : Saint-Chels, à neuf heures du matin ; Marcihac, à dix heures et demie ; Saint-Sulpice, à quatre heures du soir.

Mardi 8 mai : Gaillac-Cajardie, à huit heures et demie du matin ; Puyjourdes, à onze heures ; Saint-Jean-de-Laur, à deux heures du soir ; Cajarc, à quatre heures.

Mardi 11 mai : Larnagol, à neuf heures du matin ; Seuzac, à onze heures.

Lundi 13 mai : Laroque-Toirac, à huit heures du matin ; Frontenac, à neuf heures ; Toirac, à onze heures.

Mardi 14 mai : Carayrac, à neuf heures du matin ; Grealou, à dix heures et demie ; Cadrieu, à quatre heures du soir ; Montbrun, à cinq heures.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 27 avril.

Une seule affaire est appelée. Louis Malard, 47 ans, sans profession ni domicile fixe, de Saint-Michel-Loubéjou, poursuivi pour outrages à la gendarmerie, est condamné à quarante jours de prison.

Fête du 5 mai. — Vu les grandes fêtes du mois de juin, la fête de mai ne pouvant avoir lieu, un groupe de jeunes gens, d'accord avec les Sociétés de la ville, a néanmoins entrepris de donner un peu d'éclat à cette journée.

En voici du reste le programme : 6 h. matin, salves d'artillerie ; 2 h. soir, défilé de la Société de gymnastique, l'Avant-Garde figeacoise ; 2 h. 30 place de la Raison, mouvements d'ensemble, travail aux agrès, pyramides humaines ; 4 h. 30 à 5 h. 30, place de la Raison, grand concert de gala par les deux Sociétés musicales les Artisans Réunis et l'Union Fraternelle ; 8 h. 30, brillante retraite aux flambeaux avec le gracieux concours de l'Avant-Garde figeacoise ; 9 h. , grand bal public à la halle aux grains ; 1 h. matin, farandole lumineuse.

Reyrevignes

Acte de courage. — M. Cadièrgues, cantonnier, vient d'accomplir de nouveau un acte de courage qui mérite d'être signalé. Des propriétaires d'is-septs se rendaient à la station de Pour-nel pour retirer un chargement de marchandises, avec deux paires de bœufs, l'une attelée à un chariot et l'autre était simplement sous le joug. En arrivant à Reyrevignes, les deux paires de bœufs sont emballées. Cadièrgues se trouvant sur la route, a pu, grâce à son énergie et à son sang-froid, les arrêter avant qu'un malheur ne se produise. Une paire a sauté dans un champ qui borde la route, et les animaux qui n'étaient pas attelés ont eu leurs cornes brisées par les roues du chariot.

Félicitations à ce modeste agent qui, l'année dernière, a abattu sur ce même chemin deux chiens enragés.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Contributions indirectes. — M. Cazayous, commis principal des contributions indirectes à Catus, est désigné comme receveur intérimaire à Gourdon,

en remplacement de M. Toulza, en congé de maladie.

M. Fouchou, commis au poste de Cahors, est désigné comme commis principal intérimaire en remplacement de M. Eyraud, décédé.

Souillac

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Malvy, mère de M. Malvy, maire de Souillac et grand mère de M. Louis-Jean Malvy, député et de M. Brugère, chef de cabinet du préfet du Lot.

Les obsèques de Mme Malvy ont eu lieu lundi matin à 10 heures, au milieu d'une affluence énorme.

Dans cette triste circonstance nous prions MM. Malvy, Brugère et leur famille d'agréer l'expression de nos bien vives condoléances.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Ivresse

La police de notre ville a conduit au violon municipal sous l'inculpation d'ivresse, le nommé Brunet Henri, 53 ans, peintre, sans domicile fixe.

Vagabonds

Judi, M. le commissaire de police, passant à bicyclette, près du Chemin Rouge, aperçut deux trimardeurs, ayant l'air de faire le guet. Il les observa et remarqua qu'un 3^e individu, venant d'une maison isolée, les rejoignait et causait avec eux. Après une courte conversation, les trois hommes se dirigèrent vers cette maison et en firent le tour. Cinq minutes après, les vagabonds gagnaient précipitamment les rives du Lot.

Le commissaire envoya chercher la brigade de Libos. En attendant son arrivée, il visita la maison isolée ; constata que les trois hommes avaient pénétré dans la cave et pris du vin.

Avec l'aide des gendarmes Sarrazin et Bouysy, le commissaire arrêta les trois vagabonds. Parmi eux se trouvait un nommé Dantan, anarchiste, dont la trace était perdue depuis 1903.

Rixe

Deux racommodeurs de parapluies, divisés sur le partage de leur recette, résolurent de trancher leur différend à coups de couteau. Ils s'invectivèrent, amenant tout le quartier du Pastel. Le scandale cessa grâce à l'intervention des gendarmes Lascombes et Catinel.

Arrestation mouvementée

Raymond Joseph, 24 ans, racommodeur de parapluies, sans domicile fixe, menait grand tapage, jeudi soir, au restaurant Mirgadoux. La gendarmerie requise, appréhenda le tapageur et le conduisit au poste de la mairie. Interrogé par le commissaire, Raymond fut d'une telle arrogance que le Magistrat ordonna son incarcération.

Le racommodeur opposa aux agents de l'autorité une résistance des plus vives, distribuant coups de pied et coups de poing... Je suis libertaire, s'écriait-il, vive l'anarchie, mort au Commissaire. Au même moment, il lança un violent coup de pied au magistrat qu'il atteignit à la région cardiaque. Le Commissaire gravement atteint dut se retirer.

Les gendarmes cherchèrent à maîtriser le forcené, et ne purent y parvenir qu'avec l'aide de citoyens venus à leur secours.

Au cours de la lutte, le gendarme Lascombes a reçu des coups de pied dans le ventre ; le gendarme Catinel et l'agent Rigal ont reçu quelques contusions sans gravité.

Raymond a été mis en état d'arrestation et conduit à Villeneuve-sur-Lot. Son casier est orné de plusieurs condamnations pour coups aux agents.

Bulletin Financier

Ainsi qu'on l'a vu par nos dépêches M. Clemenceau a fait procéder à l'arrestation des agitateurs grévistes Bousquet Delalé et Lévy. Ces mesures énergiques prises pour le maintien de l'ordre dans la rue le 1^{er} Mai, sont favorablement accueillies en Bourse.

Le marché se raffermi sur toute la ligne malgré les ventes habituelles des jour de réponse des primes. La liquidation s'annonce comme très facile, la situation de place n'étant pas très chargée.

La Rente française se traite à 94.55. Les fonds russes sont calmes : le 5 0/0 nouveau à 88.75 ; le 3 0/0 1891 à 60.85 ; le 1896 à 60.20 et le Consolidé à 74.95. Parmi les Etablissements de Crédit ; la Banque de Paris est à 1515, le Crédit Foncier à 670 et le Crédit Lyonnais à 1162.

L'action Banque Centrale Française est demandée à 450 fr.

Dans le groupe des chemins français : le Lyon se tient à 1346 ; le Midi à 1098 et le Nord à 1738.

Les échanges demeurent des plus suivis en obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz qui finissent à 446 fr.

L'action Coivre et Pyrites à 242 fr., est déjà en amélioration d'une dizaine de francs par suite de l'amélioration du

marché Cuprifère ; cette valeur à laquelle s'intéresse toute la haute banque de Paris et de Londres, paraît avoir de grandes chances de plus-value à raison de l'excellente situation des affaires dont la Société possède des titres en portefeuille.

LA VÉRITÉ SUR LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le **"TRAITÉ de la HERNIE"** (par A. CLAVIERE, 3, A., 4.), dans lequel la **"Vérité sur la Hernie"** est dévoilée.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVIERE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

Un fait qui s'est produit à Périgueux

L'extrait suivant d'un journal de Périgueux a produit une grande sensation dans cette ville et l'information qu'il donne est assez importante pour que nous la reproduisions ici pour le bien des habitants de Cahors.

M. P. Lissalde, 7 Place du Marché au bois, à Périgueux, nous dit :

« Avant que je fisse usage des Pilules Foster pour les Reins, j'avais parfois dans le dos des douleurs si aiguës que je ne savais comment me tenir surtout lorsque je devais me baisser pour faire quoi que ce soit. Depuis un an principalement je ressentais une grande faiblesse dans les jambes et lorsque je voulais me mettre au travail j'étais arrêté par la fatigue au bout d'une demi-heure. La nuit je ne reposais pas, mes digestions étaient difficiles, j'éprouvais des douleurs de tête après mes repas et j'avais souvent mal au cœur. Mon dos était si sensible que lorsque j'y touchais j'en aurais bien crié de douleur. J'avais déjà essayé bien des remèdes sans obtenir aucun résultat lorsqu'on me conseilla de prendre les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliax, à Cahors. Le résultat fut aussi prompt qu'efficace. Dès les premiers jours j'étais déjà mieux, mes reins étaient moins sensibles et je reposais bien la nuit. Moins de deux semaines après j'étais bien soulagé. Aujourd'hui je suis si heureux d'avoir retrouvé la santé que je ne manqueraï pas de recommander les Pilules Foster chaque fois que j'en aurai l'occasion. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

On peut en toute confiance employer les Pilules Foster pour les Reins dans toutes les formes de la maladie des reins et de la vessie, mal de tête, rhumatismes, étourdissements, insomnie, fréquents besoins d'uriner, enflures provenant de l'hydropisie, dans le lumbago, la sciaticité et les troubles nerveux. Elles guérissent la gravelle, la pierre, les troubles de l'urine et protègent contre l'albuminurie et le diabète.

Si vous ne voulez pas être déçu, assurez-vous que ce sont les véritables Pilules Foster pour les Reins qui vous sont délivrées ; surtout méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou francs par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Biaz, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 14

FONDS DE MERCERIE A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART
S'adresser à M^{me} MAZARD,
4, Rue de la Liberté

SAINT-JEAN MAUX d'ESTOMAC, APPÉTIT, DIGESTIONS.

PRÉCIEUSE Foie, Calculs, Bile, Diabète, Goutte.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche)

EXPOSITION DE BORDEAUX 1907

MAI-NOVEMBRE 1907
Internationale, Maritime, UNIVERSELLE
Inauguration officielle le 2 mai 1907

15 MAI

La date approche, les Pochettes s'élèvent, la Fortune est capricieuse, ne la repoussez pas lorsqu'elle vous tend la main.

On trouve la POCHETTE NATIONALE dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc.

au prix de 5 francs
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE
5, rue Etienne-Mauroi, PARIS
For 5 fr. 20, recommandée 5 fr. 50, Etranger 5 fr. 75

REMISE AUX MARCHANDS

Les Pilules Suisse ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de constipation, migraines, maux d'estomac. 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

15 MAI

La date approche, les Pochettes s'élèvent, la Fortune est capricieuse, ne la repoussez pas lorsqu'elle vous tend la main.

On trouve la POCHETTE NATIONALE dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc.

au prix de 5 francs
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE
5, rue Etienne-Mauroi, PARIS
For 5 fr. 20, recommandée 5 fr. 50, Etranger 5 fr. 75

REMISE AUX MARCHANDS

Les Pilules Suisse ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de constipation, migraines, maux d'estomac. 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

15 MAI

La date approche, les Pochettes s'élèvent, la Fortune est capricieuse, ne la repoussez pas lorsqu'elle vous tend la main.

On trouve la POCHETTE NATIONALE dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc.

au prix de 5 francs
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE
5, rue Etienne-Mauroi, PARIS
For 5 fr. 20, recommandée 5 fr. 50, Etranger 5 fr. 75

REMISE AUX MARCHANDS

Les Pilules Suisse ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de constipation, migraines, maux d'estomac. 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

15 MAI

La date approche, les Pochettes s'élèvent, la Fortune est capricieuse, ne la repoussez pas lorsqu'elle vous tend la main.

On trouve la POCHETTE NATIONALE dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc.

au prix de 5 francs
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE
5, rue Etienne-Mauroi, PARIS
For 5 fr. 20, recommandée 5 fr. 50, Etranger 5 fr. 75

REMISE AUX MARCHANDS

Les Pilules Suisse ont guéri souvent, même après plusieurs années de souffrances, des personnes atteintes de constipation, migraines, maux d'estomac. 1 fr. 50 la boîte de 50 Pilules.

15 MAI

La date approche, les Pochettes s'élèvent, la Fortune est capricieuse, ne la repoussez pas lorsqu'elle vous tend la main.

On trouve la POCHETTE NATIONALE dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, libraires, buralistes, etc.

au prix de 5 francs
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste à M. l'Administrateur de la POCHETTE NATIONALE
5, rue Etienne-Mauroi, PARIS
For 5 fr. 20, recommandée 5 fr. 50, Etranger 5 fr. 75

REMISE AUX MARCHANDS

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 28 avril 1907.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 50 centimes le volume

« Lorenzaccio » le célèbre drame d'ALFRED DE MUSSET, paraît aujourd'hui dans les Editions Parisiennes.

Chemin de fer d'Orléans

Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte 1907

Validité exceptionnelle des billets

À l'occasion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, seront valables comme suit :

Ascension : du Mardi 7 au dernier train du Mardi 14 Mai ; Pentecôte : du Vendredi 17 au dernier train du Jeudi 23 Mai ; Ces billets conserveront la durée normale de validité lorsqu'elle expirera après les dates extrêmes indiquées ci-dessus.

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS À l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus. Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Facilités accordées aux ouvriers et ouvrières, occupés aux travaux de la cueillette des fraises dans la région de Calvignac et de Saint-Martin-Labouval (Lot) pour aller passer le dimanche dans leurs familles.

En vue de faciliter les voyages aux ouvriers et ouvrières occupés à la cueillette des fraises qui, pour aller passer les dimanches et jours de fête dans leurs familles, désirent se rendre de Calvignac ou de Saint-Martin-Labouval aux stations situées entre Capdenac inclus et Cahors inclus, il sera accordé cette année à ces ouvriers et ouvrières, pendant la période du 16 Avril au 15 Juillet, une réduction de 50 % sur les prix des places de 3^e classe.

Pour bénéficier de cette réduction, les intéressés devront être porteurs d'un certificat délivré par le patron qui les emploie, muni de leur signature, visé par le maire et constatant leur qualité d'ouvriers journaliers employés à son service. Ils paieront place entière à l'aller, mais au retour, ce certificat timbré par la gare de départ leur servira de billet pour effectuer gratuitement leur voyage.

Ils devront, en outre, pour chaque déplacement, et au départ d'un même point, être au nombre de cinq personnes au moins et voyager ensemble à l'aller et au retour dans des trains désignés par la Compagnie.

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Tarif G. V. n° 5 (Orléans) Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbe, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr. Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément. En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbe, Douarnenez);

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignes de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Voyages en Espagne

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses Gares, Stations et Bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère Port-Bou comme point de sortie ou inversement.

A dater du 15 Avril 1907, cette Compagnie délivrera également conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France pourront avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun

ou Cerbère-Port-Bou) soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et de Guérande

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité du premier de ces itinéraires peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 pour 100 du prix du billet.

Des billets pour parcours supplémentaires sont délivrés de toute station du réseau pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets d'excursion ou inversement.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay), Pont Saint-Michel et Austerlitz, aux bureaux succursales de la Compagnie seance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies,

photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES — BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Hurot à Nantes.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT



Cette jeune personne a des points de côté; elle va se coucher, emportant un paquet de THERMOGÈNE qu'elle appliquera sur son mal; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir LA OUATE THERMOGÈNE est le topique souverain contre les Rhumes, Maux de Gorge, Névralgies, Points de côté, Lumbagos, Torticolis et toutes les Douleurs Rhumatismales.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris. Lauréat de l'École Dentaire de France. Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta. Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS. DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS. Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI. M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BELLE JARDINIÈRE PARIS La PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER VÊTEMENTS pour HOMMES, DAMES et ENFANTS TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant Expéditions France de port à partir de 25 Francs.

ÉTUDE DE M^e Camille AUTEFAGE

Licencié en droit AVOUÉ À CAHORS 10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10 Successeur de M^e LACAZE (Ancienne étude DELBÈRE)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

ET DERNIER ENCHÈREUR EN UN SEUL LOT De divers immeubles sis sur les communes de SAINTE-CROIX et de MONTCUQ, canton de Montcuq (Lot).

L'adjudication aura lieu le Mardi vingt-huit mai mil neuf cent sept à une heure et demie du soir et heures suivantes, s'il y a lieu, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot des divers immeubles dont la désignation suit :

BIENS IMMEUBLES A VENDRE

Article 1^{er}. — Un pré situé au lieu dit Pech de Tendau et l'enclos formant le numéro 42 P section B 10 du plan cadastral de la dite commune de Ste-Croix d'une conte-

nance approximative de sept ares, soixante dix neuf centiares, première classe, d'un revenu de neuf francs trente-cinq centimes. Ce pré confronte du nord et de l'est à chemin public, du sud à M. Cançois et de l'ouest à M. Parriol, il est complètement entouré de murs.

Art. 2. — Une vigne aujourd'hui friche située au dit lieu « Pech du Cayré » formant le numéro 1 de la section B. 5 du dit plan cadastral d'une contenance de trente-deux ares trente-cinq centiares 4^e classe d'un revenu de trente-deux centiares.

Art. 3. — Une terre labourable en friche au même lieu, formant le numéro 2 des mêmes section et plan de contenance de deux hectares, un are vingt centiares, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e classes d'un revenu de trente un francs, trente un centimes.

Art. 4. — Sol de grange et pâture au même lieu formant le numéro 3 des mêmes section et plan de contenance de deux ares cinquante-cinq centiares, première classe d'un revenu de un franc cinquante-trois centimes.

Art. 5. — Un jardin aujourd'hui friche, au même lieu formant le numéro 4 des mêmes section et plan d'une contenance de huit ares, trente-cinq centiares, deuxième classe d'un revenu de cinq francs un centime.

Art. 6. — Une terre labourable au même lieu, formant le numéro 13 des mêmes section et plan, d'une contenance de soixante-dix-sept ares quarante-cinq centiares 3^e et 4^e classe d'un revenu de neuf francs vingt un centimes.

Art. 7. — Un bois au même lieu formant le numéro 14 des mêmes section et plan d'une contenance de quatre ares cinquante centiares, 1^{re} classe d'un revenu de soixante-douze centimes.

Art. 8. — Une terre dont une partie était en vigne, le tout situé au même lieu formant le n° 15 des mêmes sections et plan d'une contenance de quarante six ares cinquante centiares, 2^e et 3^e classes, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-douze centimes.

Art. 9. — Une friche autrefois-jardin au même lieu formant le numéro 16 des mêmes section et plan d'une contenance de trois ares, trente centiares, 2^e classe d'un revenu de un franc quatre-vingt-dix centimes.

Art. 10. — Sol de maison grange et patus au même lieu formant le numéro 17 des mêmes section et plan, d'une contenance de trois ares vingt centiares, 1^{re} classe d'un revenu de un franc quatre-vingt-douze centimes.

Art. 11. — Un four au même lieu formant le numéro 18 des mêmes section et plan, de contenance de un are trente centiares 1^{re} classe d'un revenu de soixante-dix-huit centimes.

Art. 12. — Sol de maison, étable et patus, au même lieu formant le numéro 19 des mêmes section et plan, d'une contenance de un are cinquante centiares 1^{re} classe d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

Art. 13. — Sol de maison et patus, au même lieu formant le numéro 20 des mêmes section et plan de contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, 1^{re} classe, d'un revenu de un franc quatorze centimes.

Art. 14. — Une terre labourable au lieu dit « Pech du Cayré et le Raf » formant partie du numéro 21 des mêmes section et plan de contenance de quatre-vingt dix ares, quatre-vingt-neuf centiares, troisième, quatrième et cinquième classes d'un revenu de douze francs cinq centimes.

Art. 15. — Un bois, au même lieu formant le numéro 22 des mêmes section et plan, de contenance de six ares quatre-vingt-cinq centiares 3^e classe, d'un revenu de quarante un centimes.

Art. 16. — Un autre bois au même lieu formant le numéro 23 des mêmes section et plan, d'une contenance de vingt-neuf ares quatre-vingt quinze centiares 1^{re} et 2^e classes, d'un revenu de trois francs quatre-vingt un centimes.

Art. 17. — Un autre bois, au même lieu, formant le numéro 24 des mêmes section et plan, de contenance de douze ares, cinq

centiares 2^e et 4^e classe, d'un revenu de soixante-trois centimes.

Art. 18. — Une vigne aujourd'hui en friche formant le numéro 25 des mêmes section et plan, de contenance de vingt-deux ares, vingt cinq centiares, 3^e classe d'un revenu de un franc trente-cinq centimes.

Art. 19. — Une friche autrefois vigne, au même lieu formant le numéro 26 des mêmes section et plan, de contenance de dix huit ares quarante centiares, 3^e et 4^e classes, d'un revenu de soixante-trois centimes.

Art. 20. — Une maison au lieu dit « Pech du Cayré » formant les numéros 19 et 20 des mêmes section et plan, d'un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes. Cette maison qui est construite en pierre et couverte en tuiles est éclairée par une croisée se trouvant du côté est et deux petites à l'ouest avec sa porte d'entrée à l'est et une autre porte servant pour pénétrer dans la cave du côté nord; du côté sud se trouve une autre porte donnant accès dans une étable. Attention cette maison du côté sud se trouve un four également couvert en tuiles et à trente mètres environ se trouve une grange, construite en pierre et couverte en tuiles dans laquelle on pénètre au moyen de deux portes-crochets exposées au nord.

Tous les immeubles sus-désignés sont attenants et confrontent du nord à chemin public de Ste-Croix à St-Cernin, de l'ouest à Maboulets et à Pagès, du sud à Bernadou et à Muret et de l'est à chemin public.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, sont portés à la matrice cadastrale de Ste-Croix sur la tête de ARNAUDET, Jean, maçon à Pech du Cayré.

Lotissement

Biens situés sur la commune de Montcuq

Article 1^{er}. — Un article en na-

ture de bois et friche situé au lieu dit Figeac et la Plaine, formant les numéros 23, 24 et 25, section I, 11 du plan cadastral de la dite commune de Montcuq, d'une contenance approximative de cinquante-deux ares, cinq centiares, 2^e, 3^e et 4^e classes, d'un revenu de trois francs vingt-deux centimes. Cet article confronte de trois côtés avec immeubles de M. de Roaldès et du quatrième côté avec le chemin public séparant la commune de Montcuq et celle de Ste-Croix.

Art. 2. — Un article en nature de bois situé au même lieu formant les numéros 31 et 32, mêmes section et plan, de contenance de quarante-trois ares, trente-cinq centiares, 2^e et 3^e classes, d'un revenu de trois francs trente-cinq centimes, confrontant avec MM. Lacombe, de Roaldès et le dit chemin public.

Art. 3. — Une terre labourable en friche sur laquelle était autrefois une vigne, située au même lieu formant les numéros 35 et 36 des mêmes section et plan, de contenance de un hectare quarante-cinq centiares, 2^e et 3^e classes, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-dix centimes, confrontant de deux côtés avec M. de Roaldès et de deux autres côtés au dit chemin public.

Art. 4. — Friche et bois au lieu dit « Le bois grand » formant les numéros 14, 16 et 20 du dit plan cadastral, de contenance de un hectare trois ares quarante centiares, 2^e, 3^e et 5^e classes, d'un revenu de huit francs cinquante-huit centimes, confrontant du nord à Cançois, du levant à Muret, du couchant à Miquel et Bernadou et du midi à M. de Roaldès.

MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix

de cinq cents francs, 500 fr. ci.....

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais faits au jour de la vente viendront en diminution du prix d'adjudication et seront payés par l'adjudicataire dans les dix jours de l'adjudication.

Cette vente aura lieu, en outre, aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges fait et rédigé par M^e Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant la vente et déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

NOTA. — Il est, en outre, déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait conforme, Cahors, le vingt-sept avril mil neuf cent sept. L'avoué poursuivant,

Signé : C. AUTEFAGE.

Enregistré à Cahors, le avril mil neuf cent sept, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur, Signé : Ch. D'ALGAY.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Camille AUTEFAGE, avoué poursuivant, qui, comme tous les autres avoués occupant près le tribunal civil de Cahors pourra être chargé d'enchérir.